

<http://snetap-fsu.fr/L-Enseignement-Catholique-doit.html>



L'Enseignement Catholique doit respecter la neutralité de l'enseignement !

- Nos Actions - Communiqués -



Date de mise en ligne : jeudi 10 janvier 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Depuis la mi-décembre, l'Enseignement Catholique, par la voix de son Secrétariat Général, mène campagne contre le projet de loi relatif au mariage pour toutes et tous.

En affirmant qu'« une telle perspective exige l'ouverture d'un large de bat » , il nie que le débat démocratique se déroule depuis plusieurs mois, pendant la campagne électorale, mais aussi lors des nombreuses auditions qui ont été menées par les ministres de la justice et de la famille et à l'assemblée nationale. Il tente ainsi de manipuler l'opinion publique.

De plus, il verrouille le débat à l'avance, en ce qu'il impose, sans se soucier de leur opinion, aux personnels des écoles catholiques de se prononcer contre ce projet de loi. Plus grave, il transforme ces écoles en courroie de transmission de la campagne orchestrée par certains et appelle implicitement les personnels de ces écoles à s'adresser aux jeunes dont ils ont la charge, et à leur parents, pour les amener à la manifestation du 13 janvier.

L'enseignement catholique procède ainsi à une démarche pour le moins curieuse, il assume ouvertement le fait d'appliquer les consignes de l'Église dans le domaine éducatif, tout en affirmant assurer une mission de service public.

C'est à l'État de faire respecter le devoir de neutralité à ceux qu'il subventionne. L'enseignement catholique existant également dans l'enseignement agricole, le SNETAP demande au Ministre de l'agriculture, qui en a la charge, d'affirmer publiquement que le ministre de l'éducation nationale est dans son rôle lorsqu'il rappelle l'enseignement catholique à ses devoirs, et qu'il en va de même dans l'enseignement agricole.